

Le Libéral de la Vendée

RÉPUBLIQUE — ORDRE — LIBERTÉ

Le LIBÉRAL DE LA VENDÉE paraît le Mardi, le Jeudi et le Samedi soir, avec la date du lendemain

La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, les Sables-d'Olonne

ON S'ABONNE
LA ROCHE-SUR-YON, au BUREAU DU JOURNAL.
FONTENAY, chez M. EPRON, libraire.
LUCON, chez M. GANDRIAU, libraire.
AUX SABLES, chez M. MAYEUX, libraire.
SAINTE-HERMINE, chez M. GUYTON, libraire.
PARIS, AGENCE HAYAS, et au SALON LITTÉRAIRE,
Passage de l'Opéra, 11

ANNONCES ET RÉCLAMES
ON TRAITE A FORFAIT

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

PRIX DE L'ABONNEMENT

Département de la Vendée et départements limitrophes :

Un an 20 francs
Six mois 10 francs
Trois mois 6 francs

Le reste de la France :

Un an 22 francs
Six mois 12 francs
Trois mois 7 francs

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, la vente au numéro, mandats, réclamations, à M. BUISSON, 7, rue Haxo.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, 7, rue Haxo, à M. HENRY CORNEAU, Rédacteur en chef.

Adresser tout ce qui concerne les insertions, annonces légales et judiciaires, 2, Place de la Préfecture, à M. Alfred GALIPAUD, imprimeur du Libéral.

LA QUESTION DU DAHOMEY

Pas de nouvelles, bonnes nouvelles. Les événements du Dahomey viennent de justifier, une fois de plus, le proverbe. Réjouissons-nous en dans notre patriotisme et saluons avec gratitude l'intrépide colonel Dodds qui dirige la campagne avec tant de vigueur et soutient d'une série de beaux faits d'armes l'honneur du drapeau français insulté par le roi marchand d'esclaves.

Nous sommes d'autant plus heureux d'avoir à rendre ce nouvel hommage à nos troupes victorieuses que l'opinion publique, trop facilement accessible à des doutes décourageants, commençait à manifester une panique aussi exagérée que la complaisance avec laquelle on accueillait, en 1870, les faux bruits de victoires invraisemblables.

Le manque de nouvelles avait inquiété le pays; des boursiers marrons en profitèrent pour mettre en circulation une rumeur alarmiste dont le coupable effet n'était pas même contrebalancé par les démentis les plus formels du ministre de la marine.

Des gens « dont l'intention n'est certainement pas très avouable, et dans les affaires desquels la justice ferait bien d'intervenir » dit l'Événement, essayaient d'affoler le public avec une dépêche de provenance anglaise annonçant le massacre de la colonne expéditionnaire et la mort du colonel Dodds lui-même.

Ces racontars mensongers trouveraient des propagateurs peu circonspects, parmi lesquels, tout naturellement, les adversaires de la République. Les royalistes, qui ne savent plus sur quel terrain se poser pour attaquer le gouvernement, essayaient d'emballer l'opinion en semant par nos campagnes, qu'ils désespéraient, des soupçons de « catastrophes probables ». On s'attaquait déjà — vieille habitude! — au ministre qui avait envoyé des troupes « dans des conditions d'infériorité reconnue. » Et c'étaient des adjurations au dieu des armées : on connaît cette comédie, à tous les actes de laquelle les pères-nobles du cléricalisme aspergent les électeurs de bénédictions... et d'anathèmes la République.

Cette fois-ci les oracles des prophètes de malheur ne semblent pas nous avoir porté la guigne. Conformément aux indications données par le Ministre de la marine à ceux qui voulaient à toute force des dépêches, quand même il n'y en avait pas, la colonne a continué sa marche en avant sur Abomey, — comme l'annonçait d'ailleurs le texte d'une dépêche, qui est parvenue à la fin de la semaine au ministère de la marine, et qu'on trouvera ci-dessous.

Voilà donc les esprits rassurés !...

Eh bien ! non. Abomey n'est pas encore pris qu'on se demande, dans la presse, ce que nous pourrions bien faire du Dahomey.

La politique coloniale, comme toutes les politiques, a ses partisans et ses détracteurs; et ces détracteurs commencent déjà à protester contre l'occupation de ce qu'ils surnomment un nouveau Tonkin.

Cependant il était impossible de subir les humiliations de Behanzin sans riposter par une leçon d'armes destinée à prouver au roi de Dahomey que les canons et les fusils allemands ne suffisent pas à lui assurer l'impunité de sa trahison.

Nous garderons, malgré lui, ce que nous maintenions naguère avec son assentiment : notre protectorat, qui permettra à nos nationaux de continuer leur commerce et de sauvegarder leurs établissements et leurs intérêts.

Essaiera-t-on de tirer un autre profit de nos victoires ? Nous ne le pensons pas. Il n'y a guère que quelques mois que M. Jammes, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, déclarait ne vouloir ni extension ni conquêtes, et que la Chambre républicaine applaudissait à cette politique.

Il est vrai que la création d'une armée coloniale, dont le projet va être inscrit à l'ordre du jour du Sénat, pourrait modifier les idées du gouvernement. En tout cas, il était indispensable, pour la consolidation de notre protectorat, que nous donnions à Behanzin une idée de... ce que nous savons faire.

Espérons que, à l'heure actuelle, la leçon est complète grâce à la prise d'Abomey, que Behanzin nous la paiera le prix qu'elle coûte, — et qu'elle servira.

Henry CORNEAU.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres : L'Officiel contient l'ordre du jour d'aujourd'hui aux deux Chambres. Au Sénat, comme à la Chambre des députés, il comporte seulement ces deux articles : Tirage au sort des bureaux; Fixation de l'ordre du jour.

La convention franco-salsac : Le conseil fédéral a discuté les questions relatives à l'arrangement avec la France. L'opinion unanime est que le conseil fédéral ne consentirait, en aucun cas, à reprendre les négociations si un changement quelconque était apporté à l'arrangement.

L'Adrar : On mande de Saint-Louis (Sénégal) que notre nouveau traité avec l'Adrar vient d'être signé. — L'Adrar est une région montagneuse, riche en pâturages, située dans le Sahara occidental, au nord de notre colonie du Sénégal. C'est le principal centre de ravitaillement de toutes les populations nomades dont les parcours s'étendent du Sénégal au Maroc et de l'Atlantique au désert du Djouf, cette portion du Sahara placée au nord de Tombouctou.

Am Levant : Une division détachée de l'escadre de la Méditerranée, com-

posée du cuirassé *Dévastation*, des grands croiseurs *Cécile* et *Jean-Bart* et de l'avisotorpilleur *Faucon* vient d'appareiller, se rendant sous le commandement en chef du contre-amiral Buge, au Pirée, où ils représenteront la France aux fêtes des noces d'argent du roi et de la reine de Grèce. Après les solennités, la division navale française entreprendra une tournée sur les côtes du Levant et ne rentrera à Toulon que dans la première quinzaine de janvier.

Les faux-poinçons : L'instruction de l'affaire des faux-poinçons a été close par M. Couturier, qui a transmis son rapport au parquet, après l'avoir soumis au ministre de la guerre.

LA GRÈVE DE CARMAUX

La situation qui était très tendue depuis l'arrêt préfectoral s'est sensiblement améliorée. Cette détente est due aux instructions qui ont été données au capitaine commandant par intérim la gendarmerie et à la suite desquelles on a apporté plus de tempérament dans l'exécution de la consigne. De leur côté, les grévistes se sont montrés plus prudents, grâce au langage conciliant que leur ont tenu les députés.

Nous avons annoncé que M. Dupuy-Dutemps, au nom d'un très grand nombre de ses collègues avait pris l'initiative d'une interpellation sur la situation à Carmaux, et que d'autre part M. le docteur Després avait écrit au gouvernement pour l'aviser de son intention de l'interroger sur la même question, mais en se plaçant au point de vue absolument opposé.

Le gouvernement insistera pour la discussion immédiate. Par contre les interpellateurs semblent disposés à reculer jusqu'à jeudi les débats sur cette affaire. Ils désiraient en conférer au préalable entre eux, entendre les députés qui sont allés à Carmaux et arrêter l'attitude à prendre et l'ordre du jour à proposer.

Actuellement les seuls orateurs inscrits sont MM. Dupuy-Dutemps et Després; mais on prévoit que de nombreux députés prendront la parole. Parmi eux, on cite : MM. Dupuy-Dutemps, Després, Baudin, Millerand, Maujan, Camille Pelletan, Ferroul, Pichon, Merlou, de Mun et le baron Reille. On sait que ce dernier est président du conseil d'administration des mines de Carmaux. MM. Loubet et Viette répondront au nom du gouvernement.

On pressent que le Gouvernement répondra qu'il a toujours et surtout cherché à éviter un conflit.

On croit généralement que l'ordre du jour accepté par le Gouvernement sera adopté.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Porto-Novo, 14 octobre.
Le colonel Dodds télégraphie à la date du 12.

La position de Sabovi a été occupée le 10 par nos troupes qui la trouvèrent évacuée. Les approvisionnements laissés dans les camps et sur la route témoignent d'une grande précipitation dans la retraite des Dahoméens.

La colonne, continuant son mouvement, a culbuté, le 12, au delà de Ouhémedi, les avant-postes de l'ennemi qui s'est solidement retranché à dix kilomètres de Cana.

Nous avons eu quatre tués et vingt blessés.

La colonne, poursuivant sa marche en avant, doit prononcer son attaque demain 13.

(La position de Cana est située à 15 kilomètres seulement d'Abomey, la capitale du roi Behanzin. Tout porte à croire que le prochain télégramme du colonel Dodds apportera la nouvelle d'un combat important et peut être décisif qui a dû se livrer déjà aux portes d'Abomey.)

Porto-Novo, 16 octobre, 10 h. 30 m. On est sans nouvelles depuis le 12. A cette époque, la colonne, après avoir livré plusieurs combats, était sur le point de passer le Koto et se dirigeait sur Kana, où elle doit être depuis hier.

(Ces renseignements confirment ceux

que nous avons sur la concentration du corps expéditionnaire avant des retranchements que les Dahoméens avaient élevés auprès de la rivière Kato, à proximité de Katopa, dans le but de défendre les abords de Cana. Quant à l'occupation même de Cana, elle ne pourra être confirmée que par les nouvelles qui vont arriver très prochainement et qui donneront les résultats de la marche sur Katopa.)

ELECTIONS SÉNATORIALES

Deux élections sénatoriales ont eu lieu dimanche, dans les départements du Calvados et de la Haute-Vienne, où il s'agissait de remplacer deux sénateurs décédés, M. Lavalley, dans le Calvados et M. Teisserenc de Bort, dans la Haute-Vienne.

Dans chacun de ces deux collèges, l'élection n'a pu avoir lieu au premier tour de scrutin; elle a nécessité un tour de ballottage dans le Calvados et deux ballottages dans la Haute-Vienne.

CALVADOS
Inscrits : 1,159 — Votants : 1,153
MM. Anne, c. gén., rép. 696 voix. ELU
Duchesne Fournet, anc. d., rép. 237 —
Legoux-Longpré, républicain. 189 —
Le Général Fay, constitutionnel. 27 —

Au premier tour de scrutin les suffrages s'étaient répartis de la manière suivante : M. Anne, conseiller général, républicain, 595 voix; M. Duchesne Fournet, ancien député, républicain, 277 voix; M. Legoux-Longpré, secrétaire de la Société du demi-sang, républicain, 220 voix; le général Fay, ancien commandant du XI^e corps d'armée, constitutionnel, 80 voix.

HAUTE-VIENNE
M. Teisserenc de Bort, sénateur républicain, décédé, avait été élu, au renouvellement de 1891, en tête de la liste républicaine, avec 444 voix. M. Pressat, le premier de la liste conservatrice, avait obtenu 126 voix.

Inscrits : 640. — Votants : 636
MM. Le Play, républic. 316 voix. ELU.
Codet, républicain 312 —
Martin, républic. 3 —

Au premier tour de scrutin, les suffrages s'étaient répartis de la manière suivante : M. Albert Le Play, républicain, 278 voix; M. Codet, ancien député, républicain, 274 voix; M. Martin, inspecteur général des ponts et chaussées, républicain, 51 voix; M. Leyssenne, inspecteur général de l'instruction publique, républicain, 27 voix; M. Chausseade, avocat, 3 voix; M. Ernoul, ancien ministre, 1 voix; M. Guibert, publiciste, 1 voix.

Au second tour, M. Codet a obtenu 314 voix; M. Le Play, 310 voix; M. Martin, 11 voix; M. Leyssenne, 3 voix, et M. Ernoul, 1 voix.

COURRIER PARLEMENTAIRE

L'équilibre du budget

M. Poincaré, rapporteur général de la Commission du Budget, a fait, devant la Commission, un exposé d'ensemble du Budget de 1893, tel qu'il ressort des propositions modificatives du gouvernement et des réductions opérées par la Commission.

Le projet de budget qui, à l'origine, laissait apparaître un excédent de recettes d'environ un demi-million, était caractérisé par l'incorporation du budget sur ressources spéciales, du budget des téléphones et de la Caisse des écoles.

En outre, le projet contenait une réforme de l'impôt des boissons, au sujet de laquelle la Chambre a déjà été saisie par M. Salis d'un rapport spécial dont la Commission est prête à aborder la discussion dès la rentrée.

Cette réforme n'intéresse pas l'équilibre du budget en ce sens que le dégrèvement des boissons hygiéniques est exactement compensé par une surtaxe de l'alcool.

Depuis le dépôt du Budget, il s'est passé, a dit M. Poincaré, une série de faits qui ont complètement détruit l'équilibre des propositions du gouvernement. Celui-ci

a successivement réclamé 31 millions pour la marine et près de 10 millions pour les autres ministères, soit 41 millions d'imprévisions à ajouter au Budget primitif. Enfin le Ministre des Finances a informé la Commission que le chiffre des garanties d'intérêt pour les chemins de fer, d'abord fixé à 47 millions, devait être porté à 58 millions, ce qui porte à plus de 50 millions le chiffre total des imprévisions.

D'autre part, en tenant compte du dégrèvement des pétroles et de la perte sur les entrées des produits tunisiens, on doit retrancher 4 millions et demi sur les recettes des douanes. D'où il résulte un déficit total de 54 millions et demi, par rapport aux chiffres primitifs du Budget.

Pour combler ce déficit le gouvernement propose de supprimer les 22 millions et demi d'amortissement, ainsi que les 8 millions d'abord prévus pour les obligations de la Caisse des écoles. Il propose enfin de vendre, pour le compte de la marine, 2 millions de vieilles matières.

Le total des nouvelles ressources proposées par le gouvernement ne s'élevant qu'à 32 millions et demi, il resterait encore 22 millions d'écart.

Ces 22 millions d'écart ont été atténués par la Commission qui réduit de 16 millions les crédits des divers Ministères. L'écart est ainsi ramené à environ 6 millions.

Pour combler cet écart, le Ministre des Finances propose, d'une part, d'abandonner totalement l'idée d'incorporer les subventions de la Caisse des écoles dans le budget ordinaire et de faire ainsi état d'une somme de 4 millions et demi qui devient disponible pour les dépenses normales du budget.

La taxe sur les vélocipèdes. — M. Rouvier propose d'autre part d'établir une taxe annuelle sur les vélocipèdes d'agrément, en assimilant aux voitures ces instruments de locomotion. Cette taxe, que l'administration des contributions directes percevrait d'après les règles déjà appliquées pour les voitures, serait de dix francs par vélocipède. La taxe serait réduite à 5 francs par an pour les vélocipèdes employés par le commerce. Les vélocipèdes employés pour les services militaires ou administratifs seraient exemptés de tout impôt.

On estime à la Chambre qu'il y a en France 250,000 vélocipédistes dont 25,000 seraient dispensés de tout droit. On évalue à 2 millions le produit total de la taxe.

L'Etat abandonnerait aux communes le quart de ce produit, soit 500,000 francs. Il resterait ainsi pour le Budget une somme de 1,500,000 francs qui, ajoutés pour 1893 aux quatre millions et demi dont il est question plus haut, assureraient l'équilibre du prochain Budget.

Les pommes à cidre. — M. Félix Faure a profité de la présence du ministre pour rappeler les protestations nombreuses provoquées par le projet d'impôt de circulation sur les pommes à cidre et en a demandé l'abandon dès à présent. Le rapporteur du projet de réforme des boissons a déclaré que, pour sa part, il était prêt à abandonner cet impôt.

Le ministre des finances, de son côté, a déclaré qu'il userait de modération devant l'insistance des représentants des pays à cidre. Ainsi il acceptera que le droit ne soit pas appliqué pour la circulation dans le département de production et dans les arrondissements limitrophes.

Les constructions scolaires. — A propos du compte de constructions scolaires, le ministre, en consentant à ce qu'il ne fût pas incorporé au budget ordinaire, a ajouté que ce qu'il fallait poursuivre, ce n'était pas seulement l'incorporation, mais bien la liquidation définitive de ce compte spécial.

Il compte mettre à profit pour effectuer cette liquidation l'occasion qu'offrira la conversion du 4 1/2 0/0.

L'excédent du budget. — La commission du budget a approuvé tout le système complémentaire qui lui était présenté d'accord par le Ministre et le rapporteur général. Elle a admis notamment la conversion de l'emprunt Morgan, celle de l'annuité de la Société algérienne, la renonciation à l'incorporation du compte des constructions scolaires ainsi que les

réductions des recettes pour les douanes. Elle a enfin admis la taxe sur les vélocipèdes ; mais, par prudence, elle en a réduit la prévision de recette à 1 million. Le budget de 1893 se trouve ainsi réglé avec un excédent de recettes d'environ 400,000 francs.

NOUVELLES DE L'EXTERIEUR

LE COMMERCE FRANCO-ITALIEN

Les cercles gouvernementaux espèrent que si la Chambre française accepte la convention suisse le gouvernement de la République fera des ouvertures à l'Italie pour le régime douanier.

L'audience accordée à M. Rössmann par M. Carnot fait croire à cette possibilité.

LES RELATIONS ESPANO-ALLEMANDES

L'Empereur Guillaume II ayant offert à la reine régente d'Espagne d'être marraine de la petite princesse récemment née dont le baptême aura lieu le 22 octobre à Berlin, et la régente ayant accepté, tous les journaux espagnols s'occupent de la question.

Les journaux républicains attribuent une importance à ce fait ; mais les journaux ministériels déclarent qu'il n'est qu'un acte de simple courtoisie.

Le *Correo*, journal libéral, dit qu'il était très difficile de se soustraire à cette invitation. Mais cela ne peut pas empêcher qu'il en résulte une certaine préoccupation en France.

En réponse à ceux qui confondent des actes de pure courtoisie et de considération personnelle avec des alliances ou des compromis politiques, on dit, dans les cercles, que le gouvernement de M. Canovas maintiendra de la manière la plus absolue la neutralité de l'Espagne.

DANS LA BIRMANIE ANGLAISE

La situation devient grave dans la région de Fort-White. 2,000 Chins sont en embuscade entre Ciddim et Fort-White. Il y a de nombreux insurgés réunis dans le voisinage. Ils se disposent à faire une attaque combinée sur le fort.

On craint que la situation ne soit encore plus grave à Ciddim, car les communications télégraphiques ont été coupées par les insurgés et l'on est sans nouvelles depuis le 10 courant.

DÉFAITE DES ALLEMANDS A KONDOA

Les Ouahees ont attaqué les Allemands à Kondoa dans le Musagara, ont tué un chef allemand et deux Allemands à Kiossa avec beaucoup d'Arabes et de noirs porteurs.

DE CI DE LA

Le Fonctionnarisme

De la *Petite République Française* : On sait qu'à partir du 1^{er} novembre prochain, nul ne pourra être admis à exercer certains emplois salariés par l'Etat ou les départements, s'il ne compte au moins cinq ans de service actif dans les armées de terre ou de mer, dont deux comme officier, sous-officier, caporal ou brigadier, ou, si, avant la date ci-dessus, il n'a été retraité ou réformé.

Pour déterminer les emplois qui seront ainsi réservés, le gouvernement va saisir le Conseil d'Etat d'un règlement d'administration publique, qui enlèvera aux préfets, d'après nos renseignements, les nominations de faveur que ces fonctionnaires ont le droit de prononcer, mais qui permettra aux ministres de récompenser les « services exceptionnels ».

BOURSE DE PARIS

du Mardi 18 Octobre

DERNIER COURS AU COMPTANT	
Rente 3 p. 0/0 perp tuel	98 90 0/0
Rente 3 p. 0/0 amortissable	99 40 0/0
Rente 4 p. 0/0 nouveau	105 85 0/0
Rente 3 1/2 p. 0/0	103 20 0/0

CHRONIQUE LOCALE

ET DÉPARTEMENTALE

M. Bourgeois dans l'Ouest L'enseignement secondaire

Nous ne pouvons rendre compte de l'enthousiasme avec lequel les populations de l'ouest ont accueilli M. le ministre de l'instruction publique : à Tours, où il a présidé la distribution des récompenses de l'exposition régionale, dont plusieurs lauréats appartiennent à la Vendée ; et à Nantes où il a présidé l'inauguration solennelle du Lycée.

Dans ces deux villes, et partout où le train qui l'amenait s'est arrêté, le représentant du gouvernement de la République a reçu les témoignages de déférence et de sympathie les plus rassurants pour l'avenir de l'idée démocratique dans notre région.

Nous aurons occasion de revenir sur les discours du ministre à Tours ; à Nantes, après avoir fait ressortir l'avantage incontestable de l'enseignement républicain, respectueux de toutes les croyances, M. Bourgeois a insisté sur les résultats obtenus au 15 octobre, cette année, pour la rentrée des élèves des lycées et collèges en France, par rapport à ceux du 15 octobre 1891.

D'après les renseignements officiels

transmis par les recteurs, l'augmentation est de sept cent cinquante et un élèves dans les lycées de garçons. Dans les collèges de garçons, l'augmentation est de sept cent vingt et un élèves.

Dans les lycées et collèges de jeunes filles, l'augmentation est de sept cent quatre-vingt dix élèves. Cette augmentation se produit dans toutes les académies.

Dans les cours secondaires, l'augmentation est de deux cent huit élèves.

L'augmentation totale pour l'enseignement secondaire est ainsi de 2,380 élèves. A aucune rentrée on n'avait obtenu des résultats aussi satisfaisants.

Les Palmes académiques

Parmi les distinctions distribuées par M. le Ministre de l'Instruction publique à l'occasion de son voyage à Nantes, nous sommes heureux d'applaudir à celle, si bien méritée, qui a été accordée à notre éminent compatriote M. Gautté, avocat, conseiller général, président de l'Association des anciens élèves du lycée de Nantes.

Postes et Télégraphes

Par arrêté en date du 25 septembre 1892, le ministre du commerce et de l'industrie a autorisé la transformation, en recette simple des postes de 3^e classe, de l'établissement de facteur-boîtier de l'Etat existant dans la commune de Bournezeau.

Douanes

M. François Estel, lieutenant aux Sables-d'Olonne, est nommé lieutenant à Guérande.

Enseignement secondaire

Par arrêté ministériel, en date du 17 septembre, M. Grelou, licencié ès-lettres, délégué dans une classe de lettres au lycée de Montpellier, est nommé professeur de Rhétorique et Seconde, au Collège de Luçon.

Par arrêté ministériel, en date du 10 octobre, M. Peyre, licencié ès-lettres, admissible à l'agrégation de grammaire, est nommé professeur de Troisième et Quatrième, au Collège de Luçon.

Bourses de l'enseignement secondaire

Par décrets du Président de la République, en date du 29 septembre 1892, rendus sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 2 du décret du 19 janvier 1884, ainsi conçu : « Les bourses de l'Etat ne sont accordées qu'après enquête constatant l'insuffisance de fortune de la famille. Elles sont conférées aux enfants qui se sont fait remarquer par leurs aptitudes, et particulièrement à ceux dont la famille a rendu des services au pays » ;

Vu l'avis de la commission chargée d'examiner et de classer les dossiers des candidatures aux bourses de l'Etat,

Les jeunes gens dont les noms suivent ont été nommés élèves du Gouvernement au lycée de la Roche-sur-Yon et au collège de Fontenay-le-Comte :

Herbelin (Léonce-Edouard-Arthur), né le 18 septembre 1877. Le père, ancien capitaine au long cours ; 8 ans de services militaires, 4 enfants. — Demi-bourse, la Roche-sur-Yon.

Filuzeau (Alfred-Aimé-Clément), né le 3 mai 1878. Le père, maître d'hôtel ; 5 enfants. — Bourse entière, la Roche-sur-Yon.

Létang (Gustave-Charles), né le 21 septembre 1882. Le père, capitaine d'infanterie ; 24 ans de services ; 7 enfants. — Bourse de demi-pensionnat, la Roche-sur-Yon.

Marchand (Emile), né le 7 août 1881. Le père, conducteur des ponts et chaussées ; 23 ans de services, 1 enfant. — Bourse d'externat, la Roche-sur-Yon.

Didot (Georges-Edmond-Emile), né le 11 septembre 1880. Le père, employé des postes, décédé ; 1 enfant. — Bourse de demi-pensionnat, Fontenay-le-Comte.

Femeau (Gustave-Pierre-Joseph-Louis) né le 4 mai 1880. Le père, employé des postes ; 1 enfant. — Demi-bourse, Fontenay-le-Comte.

Guilbaud (Albert-Jean-Antoine), né le 11 août 1881. Le père, instituteur ; 2 enfants. — Demi-bourse, Fontenay-le-Comte.

Nos chemins de fer

Dans le rapport de M. Etienne sur le budget des travaux publics, nous trouvons, au chapitre traitant des travaux supplémentaires du réseau de l'Etat, le tableau donnant nomenclature des principaux travaux en cours d'exécution au 31 décembre 1892 ou à entreprendre en 1893.

Dans ce tableau : La Roche-sur-Yon à Taillebourg ; renouvellement de la voie entre la Roche-sur-Yon et Luçon ; montant des projets, 257,000 fr. ; dépenses probables au 31 décembre 1892, 200,000 fr. ; dépenses probables à faire en 1893, 67,000 fr.

Association des anciens élèves du Lycée de La Roche-sur-Yon

Hier lundi, à eu lieu à l'Hôtel du Lion d'Or la réunion des anciens élèves du Lycée de La Roche-sur-Yon. 32 sociétaires étaient présents et beaucoup, retenus par des devoirs professionnels, avaient exprimé au sympathique M.

Deshayes, président du Conseil général, les regrets qu'ils éprouvaient de ne pouvoir se rendre à son appel. M. le Proviseur du Lycée, dont on lira plus loin l'intéressant discours, et le lauréat de 1892, l'élève Chaigneau, avaient été invités au déjeuner, servi commetoujours, c'est-à-dire très bien, par l'hôtel du Lion d'Or.

Au menu : radis, beurre, artichauts, huîtres de Marennes, Jambon, saucisson de Lyon, anguille à la Tartare, Tripes mode de Caen, Poulet Marengo, civet de lièvre à l'ancienne, bûisson d'écrevisses, flet mignon, pomme soufflée, fœuf truffé, haricots verts à l'anglaise, crème à la vanille, desserts variés, café, liqueurs.

Nous avons déjà dit que M. Deshayes, président, ayant à ses côtés M. Bance et M. Surville fils. En face M. Louis, secrétaire de l'association. Remarqué MM. Péault, vice-président du Conseil de Préfecture, Rouillon et Parenteau, conseillers d'arrondissement, Durand, maire du Bourg-sous-la-Roche, Lansier, Boudaud, Pannetier, capitaine en retraite, Ivonnet, directeur du *Messageur*, un normalien M. Gutzwiller. . . nous ne pouvons citer tous les noms.

Au dessert M. Deshayes, très applaudi, porte un toast à la prospérité de l'association et à la santé de ses camarades. Puis M. Bance, proviseur du Lycée, lit le discours suivant :

MESSIEURS,

Je n'ai pas l'intention de vous adresser un discours, mais je regarde comme un devoir de vous remercier d'avoir bien voulu m'inviter à assister à ce banquet qui réunit chaque année les anciens Elèves du Lycée de La Roche-sur-Yon.

Sans doute, le sentiment qui vous rassemble est avant tout celui de la camaraderie : souvenirs de jeunesse, bonnes et franches amitiés d'autrefois, voilà surtout ce que vous voulez évoquer dans vos réunions.

Mais la pensée du Lycée n'en est pas absente. Vous rappelant l'enseignement viril et libéral que vous avez reçu dans cet établissement, pour mieux affirmer, avec votre affection pour la maison, le caractère de cette fête, vous y réservez une place et une place d'honneur au Proviseur du Lycée.

Je vous en remercie, Messieurs. Je ne suis pas seulement heureux de passer au milieu de vous des moments que votre accueil si sympathique me fait trouver trop courts ; j'ai le plaisir de me trouver au milieu d'amis, de défenseurs, s'il en était besoin, de notre enseignement universitaire.

Messieurs, la dernière année scolaire a été une année heureuse pour le Lycée. Sur 27 élèves qui se sont présentés aux divers baccalauréats, 21 ont été déclarés admissibles après les compositions écrites, 15 définitivement admis, dont 2 avec mention. Les six élèves qui ont été malheureux à l'examen oral, conservant le bénéfice de leur admissibilité, répareront, j'en suis persuadé, leur demi-échec à la prochaine session de novembre, de sorte que la proportion des admis s'éleva de 55 à 77 pour 100.

Parmi les élèves définitivement admis à la session de juillet, je crois devoir vous signaler tout particulièrement le jeune Derevoque qui a subi en même temps et avec succès les examens de la deuxième partie du nouveau baccalauréat de l'enseignement classique, ceux du baccalauréat ès sciences restreint et a remporté au Concours général des Départements le 2^e accessit de Physique et de Chimie dans la classe de Philosophie.

Enfin, Messieurs, je suis heureux de vous annoncer que, grâce au concours simultané de la Ville et de l'Etat, d'importantes réparations ont été faites au Lycée pendant les dernières vacances sous l'habile direction de votre camarade, M. Boudaud, aujourd'hui architecte de la ville de La Roche-sur-Yon. Les murs froids et sévères de la cour d'honneur ont pris un aspect plus riant ; les classes, les études, le réfectoire ont été entièrement remis à neuf, les planchers, autrefois en ciment pour la plupart, ont été remplacés par du parquet ; les murailles ont été pourvues de lambris dans la partie inférieure et entièrement peintes à l'huile ; les lourdes portes qui ressemblaient un peu, il faut bien le dire, à des portes de prison, ont été remplacées par des portes plus modernes.

Ces portes vitrées contribuent, avec les fenêtres qui ont été agrandies, à laisser pénétrer maintenant dans les salles de travail une lumière largement suffisante.

Toutes ces améliorations, Messieurs, je n'en doute pas, auront une influence bien-faisante sur vos jeunes camarades ; ils auront à cœur de conserver intactes les traditions que vous leur avez laissées après les avoir reçues vous-mêmes et qui sont l'attachement au devoir quotidien et l'amour du travail.

En terminant, Messieurs, je tiens à vous exprimer de nouveau toute ma gratitude pour votre accueil si cordial, pour les subventions généreuses et les belles récompenses que vous ne cessez de prodiguer à nos élèves et je vous demande la permission de boire à vos santé et à la prospérité de l'Association amicale des anciens Elèves du Lycée de La Roche-sur-Yon.

On a entendu le compte-rendu de l'association présenté par le sympathique doyen des professeurs de notre Lycée, après quelques paroles très éloquentes de l'honorable M. Surville qui a tenu à signaler la marche toujours ascendante de notre établissement secondaire. Puis les chansons ont terminé la fête, et l'on s'est donné rendez-vous à l'an prochain.

Le banquet du Cercle des travailleurs

Samedi soir à eu lieu, à l'hôtel des Trois-Pigeons, le banquet annuel du cercle l'Union des travailleurs. Comme toujours cette charmante petite fête de famille a été des plus gaies.

Autour de la table, des mieux servies, à l'accoutumée, plus de cinquante convives avaient pris place. « Le régal fut fort honnête, rien ne manquait au festin », et personne ne troubla la fête...

A la fin du dîner, l'aimable et sympathique président du cercle, M. Gautret, a porté, en termes très chaleureux, un toast aux travailleurs de la Roche-sur-Yon. On a beaucoup applaudi.

Les convives se sont ensuite rendus dans les salons du cercle ; inutile d'ajouter que le même entrain n'a cessé de régner jusqu'au moment de la séparation.

On a chanté, on a dit des monologues, les rires et applaudissements ne faisaient pas faute. Une pièce de vers, sur le Cercle, d'heureuse inspiration, a été lue par M. Nicolleau.

Enfin, comme nos amis les Travailleurs n'oublient jamais les pauvres, une quête a été faite au cours de la soirée. Elle a produit 30 fr. qui ont été versés au bureau de bienfaisance.

Ce n'est qu'après avoir pris tout le plaisir possible qu'on s'est serré la main en s'en promettant autant d'autre pour l'année prochaine.

La Situation sanitaire aux Sables

Ah ! ça, est-ce que les Rochelais se figurent qu'ils vont finir par nous faire croire que le choléra est aux Sables, alors que nous savons pertinemment que la situation sanitaire est telle aux Sables que dans tous les ports de la côte.

Actuellement, les bateaux des Sables ne peuvent aborder dans un port sans avoir de patente nette ; passe encore. — En ce qui concerne La Rochelle, les marins sont examinés par un médecin, et le bateau et les marchandises sont désinfectés.

C'est ainsi que jeudi et vendredi, plusieurs chaloupes des Sables, retour de la pêche, n'ayant pu gagner leur port d'attache par suite de vents contraires, se sont présentées à l'entrée de la Rochelle, qui leur a été refusée.

Elles ont été maintenues en observation à l'avant-port et ont été désinfectées. L'un des patrons de ces bateaux, ayant enfreint le règlement, en pénétrant nuitamment dans le port, sans autorisation, a été l'objet d'un procès-verbal de la part du patron de douane, agent en sous ordre du service sanitaire.

L'établissement de l'éclairage électrique au phare de l'île d'Yeu

Dans le projet de budget présenté aux Chambres par le ministre des travaux publics est inscrit un crédit de 150,000 fr., destiné à poursuivre deux entreprises actuellement en cours pour l'établissement de l'éclairage électrique au phare de la Coubre (Charente-Inférieure) et au phare de l'île d'Yeu (Vendée).

D'après les prévisions, l'électricité sera établie en 1893 à l'île d'Yeu ; en 1894, à la Coubre ; en 1895, à Penmarc'h.

Le programme de l'éclairage électrique serait ainsi exécuté, dans ce qu'il a d'essentiel, dans trois ans au plus.

On est d'ailleurs parvenu au moyen de nouvelles combinaisons adoptées dans la construction de l'optique et le système de rotation des appareils, à augmenter considérablement la puissance lumineuse, de l'éclairage électrique, sans accroissement des dépenses de premier établissement et d'entretien : c'est ainsi qu'on a porté à 900,000 becs l'intensité des feux électriques d'Ouessant, de Belle-Ile et de Barfleur, et de nouvelles expériences faites au dépôt des phares permettent d'affirmer qu'on réalisera dans les phares électriques qui restent à établir une puissance lumineuse de 2,500,000 becs, sans qu'il soit besoin d'augmenter ni la force motrice ni les dépenses d'établissement ou d'entretien. La France est à cet égard à la tête des nations maritimes, soit au point de vue de la puissance lumineuse des phares électriques, car le feu électrique, le plus puissant existant à l'étranger, celui de Sainte-Catherine (île de Wight) n'a qu'une intensité de 800,000 becs, soit au point de vue de leur nombre, car elle possède dix phares électriques, alors que l'Angleterre et la Russie en possèdent chacune quatre, qu'un seul fonctionne en Italie, en Autriche, en Danemark, en Egypte, en Australie, etc.

Quant aux signaux sonores, des expériences ont fait adopter un nouveau système, basé sur l'emploi de l'air comprimé, qui permet d'utiliser le personnel et la force motrice affectés à l'éclairage électrique, et aussi de mettre instantanément, au moment de l'apparition des brumes, le signal en service. Des signaux sonores de cette espèce ont été associés aux phares électriques de Gris-Nez et de Belle-Ile où ils donnent de très bons résultats : il en sera établi aux phares de Barfleur, de la Coubre (Gironde), de l'île d'Yeu, de Penmarc'h et d'Ouessant.

Les travaux de défense de la côte de Noirmoutier

Le *Journal Officiel* publie, à sa partie documentaire, le rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation

du budget général de l'exercice 1893 (ministère des travaux publics), par M. Etienne, député.

Au chapitre qui traite des travaux d'établissement et d'amélioration, nous trouvons un paragraphe intéressant la défense de la côte de la Guérande ; les travaux nécessiteraient une dépense de 450,000 francs.

Voici la rédaction du rapporteur : « La côte ouest de l'île de Noirmoutier est, depuis quelques années, attaquée par la mer, dans l'anse de la Guérande.

« Un village, situé sur ce point, n'est plus protégé que par une dune de 60 mètres à peine de largeur et est sérieusement menacé.

« De plus, l'île de Noirmoutier, qui n'a pas 1 kilomètre de large au droit de l'anse de la Guérande et qui est formée, en cet endroit, de polders en partie inférieurs au niveau des hautes mers, serait coupée et envahie sur les deux tiers de son étendue si la dune littorale était détruite.

« On évalue à 12 millions la valeur des terrains et des immeubles directement menacés.

« Pour écarter le danger, l'administration a fait procéder à l'étude de travaux défensifs, consistant en une digue de 1,500 mètres de longueur et dont la dépense est évaluée à 450,000 fr. ; mais, comme les principaux intérêts engagés sont d'ordre local, les intéressés ont été invités à se constituer en syndicat, le rôle de l'Etat devant se borner à prêter son concours pour l'exécution des travaux, et à intervenir dans la dépense pour une subvention de moitié, soit 225,000 fr.

« La constitution de ce syndicat se poursuit actuellement. Le conseil d'Etat pourra être saisi du décret d'autorisation vers la fin de l'année, et les travaux qui deviennent absolument urgents, commenceront en janvier 1893. »

Nous nous souvenons d'avoir eu communication de ces détails, déjà, à la dernière session du Conseil général. Si nos souvenirs sont exacts, un crédit de 12,800 fr. a été alloué, par le Conseil, parmi les travaux maritimes d'entretien, pour la défense des côtes de Noirmoutier. Quant aux travaux dont le Parlement aura à s'occuper, concernant la jetée de la Guérande, nous croyons nous rappeler que les habitants de Noirmoutier n'ayant pas, à ce moment, manifesté l'intention de se constituer en association syndicale, la question a été ajournée à la session d'avril, à la demande du sympathique conseiller général pour le canton de Noirmoutier, M. Voisin.

La Répartition des conscrits

Le Ministre de la Guerre vient d'arrêter les dispositions à prendre pour la répartition des hommes devant faire deux ou trois ans sous les drapeaux.

Les jeunes soldats affectés à l'armée de mer seront appelés à l'activité le 14 novembre.

Pour le contingent de l'armée de terre, l'appel général aura lieu les 12, 14 et 15 novembre.

Seront mis en route, savoir : 1^o Les hommes appelés pour une année seulement, y compris le contingent algérien, le 12 novembre ;

2^o Les hommes faisant trois ans et les ajournés de la classe 1890 destinés aux corps de l'intérieur ; ceux des subdivisions paires le 14 novembre, et ceux des subdivisions impaires le 15 novembre.

Dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, les hommes faisant trois ans et les ajournés de la classe de 1890 partiront en deux fractions les 14 et 15 novembre.

Le contingent des bureaux de recrutement de Lyon et de Villefranche sera mis en route le 15 novembre.

Le Ministre appelle tout spécialement l'attention des autorités militaires sur les dispositions suivantes :

Les jeunes soldats doivent être réunis au chef-lieu de la subdivision de région le jour fixé pour l'appel à l'activité et non la veille.

Avant de commencer la revue, le général rappellera aux jeunes gens dispensés comme frères d'appelés qu'ils peuvent n'être mis en route qu'après la rentrée de ce frère dans ses foyers. Il invitera ceux qui veulent bénéficier de ces sursis à présenter leur demande séance tenante, s'ils ne l'ont déjà fait, et leur rappellera :

1^o Que toute demande faite ultérieurement serait rejetée comme tardive ;

2^o Qu'une fois le sursis obtenu, ils ne peuvent y renoncer et que leur appel ne pourra s'effectuer qu'avec celui de la classe de recrutement mise en route après la rentrée de leur frère dans ses foyers.

L'appel des réservistes et des territoriaux

Voici les nouvelles dispositions arrêtées par le Ministre de la guerre pour les appels annuels des réservistes et des territoriaux :

1^o Les régiments actifs subdivisionnaires, les bataillons actifs de chasseurs, les régiments de zouaves, recevront les années de millésime pair quatre demi-classes de réservistes se trouvant dans les troisième, quatrième, cinquième et huitième années de service dans la réserve.

2^o Les régiments de réserve (anciens mixtes), les bataillons de réserve de

chasseurs à pied (création nouvelle) recevront les années de millésime impair, les hommes de quatre demi-classes se trouvant dans les deuxième, troisième, sixième, septième années de service dans la réserve. Ces réservistes seront, comme par le passé, convoqués par voie d'af-fiches.

3° Dans les régiments régionaux, et les bataillons d'infanterie légère d'Afri-que, les appels annuels porteront sur deux classes seulement. Les réservistes de ces corps seront convoqués dans leur troisième et septième années de service par ordres d'appel individuels pour éviter toute confusion.

Les réservistes de la cavalerie, de l'artil-lerie, du génie, du train des équipages, des sections de secrétaires, de commis, d'ouvriers, d'infirmiers, des compagnies, d'ouvriers d'artillerie, d'artificiers, de gendarmes, seront convoqués annuel-lement et ces appels porteront sur deux classes entières se trouvant dans les troisième et septième années de service dans la réserve.

Les appels se feront comme par le passé, soit par voie d'af-fiches, soit par ordres d'appel individuels.

Ces dispositions ne pourront pas être appliquées dans toute leur rigueur avant l'année 1895. Par mesure transitoire il a été décidé que l'appel de 1893 ne porte-rait pour l'infanterie que sur trois demi-classes, les classes de 1883, 1886, 1887, qui accompliront leur période d'instruction dans les régiments et bataillons de chasseurs de réserve (anciens mixtes) afin de permettre la participation de corps d'armée de réserve aux manœuvres de l'automne prochain.

En 1893, les régiments actifs subdivi-sionnaires ne recevront pas de réservistes.

Pour les régiments régionaux et les bataillons d'Afrique, ainsi que pour toutes les armes autres que l'infanterie (cavale-rie, artillerie, etc.), la convocation de 1893 portera sur la totalité des classes de 1883 et de 1887, qui accompliront leur période d'instruction dans les régiments actifs d'infanterie, les bataillons actifs de chasseurs et les zouaves. Les régiments d'infanterie régionaux, les bataillons d'Afrique, la cavalerie, l'artillerie et toutes les autres armes ne recevront qu'une seule classe entière de réservistes, la classe 1886.

A partir de 1895, les appels se feront alors dans les nouvelles conditions.

Les demi-classes 1884, 1885, 1888, 1889, seront appelées dans les régiments de réserve.

Le reste de ces quatre classes devant être appelés dans les régiments actifs en 1896.

Pour la cavalerie et l'artillerie, etc., l'appel de 1895 portera sur les classes de 1884 et de 1888; celui de 1896 sur les classes de 1885 et 1889.

Les hommes des classes 1878-1879 ayant accompli cette année leur période d'instruction, le prochain appel portera sur les classes 1880-1881, il ne pourra pas avoir lieu avant 1896. Il n'y aura donc pas d'appel des hommes de l'armée territoriale en 1893, 1894, 1895.

La nouvelle loi imposant aux hommes de la réserve de l'armée territoriale, une revue d'appel, pour laquelle la durée de déplacement imposée, ne dépassera pas vingt-quatre heures; le Ministre a décidé que la loi serait appliquée dès 1893.

Cette revue d'appel devant s'effectuer dans la première année de service dans ladite réserve, c'est la classe 1872 qui sera appelée lors de la prochaine réunion des conseils de révision.

Rien n'est encore définitivement arrêté en ce qui concerne les périodes d'instruction des officiers de l'armée territoriale dont les régiments ne seront pas réunis pendant trois ans.

Bulletin Colombophile

Nous recevons de La Vendéenne:

On a vu avec quel empressement M. le Préfet de la Vendée, informé de la destruction de quelques pigeons-voyageurs dans notre département, a donné les ordres les plus sévères pour empêcher le retour de pareils faits. Nous sommes convaincus que nous n'aurons plus désormais à signaler la conduite de certain chasseur que ses fonctions auraient dû mettre à l'abri de tout soupçon. Nous consentons à lui laisser digérer en paix le message T. 799 (bague Rosoor)... mais qu'il n'y revienne pas.

Nous sommes heureux, au contraire, de féliciter publiquement MM. les Sous-officiers du 93^e, Pairault, adjudant et Boutet, sergent, ainsi que M. Billaud, percepteur aux Herbiers et M. Poirier-Coutansais, propriétaire, place d'Armes, à la Roche-sur-Yon, dont les indications nous ont permis de retrouver des messagers égarés appartenant à diverses Sociétés colombophiles.

Nous signalons ces faits à l'éminent docteur M. G. H. Deneuve, directeur de La France aérienne, journal plusieurs fois cité par la presse vendéenne et dont les services colombophiles et aéronautiques ne sont plus à compter. Par cet organe spécial, la Société propriétaire du message T. 799 connaîtra le destin du fugitif et les colombophiles français qui craignent d'explorer la Vendée sauront que, si parfois on y rencontre quelques individus sans patriotisme, l'autorité préfectorale, la presse vendéenne, M.

Gautret, président de la Société colom-bophile, les membres de cette Société et le plus grand nombre des habitants sont prêts à soutenir et à défendre leur œuvre toute de sacrifices et de patriotisme.

UN SOCIÉTAIRE

L'affaire de Sainte-Cécile

A la dernière heure, et trop tard pour que nous puissions prendre des informa-tions, nous apprenons que M. Blé, méde-cin-légiste, s'est rendu hier à Sainte-Cécile pour y pratiquer l'autopsie d'un homme qui avait été mordu à la figure par un nommé Elie Guilmineau, 29 ans, domestique.

Cette affaire de coups et blessures, s'était passée le 25 septembre dernier. Les blessures du défunt, dont nous ne connaissons pas encore le nom, paraissaient peu graves, quand, le 14 courant, le Parquet a été prévenu du décès. Ce décès aurait été, dit-on, occasionné par les blessures faites par Guilmineau.

Sous toutes réserves.

Le scandale du Langon

Après les Clouzeaux, Beauvoir, Saint-Philbert-de-Bouaine, voici le tour du Langon. Les curés ne peuvent conserver longtemps le masque d'une conciliation qui n'a rien de commun avec leur humeur batailleuse et leur besoin de domination.

Un acte peut-être unique en son genre a été accompli lundi dernier par le prêtre-desservant du Langon, dans l'exercice de ses fonctions, — écrit-on à l'un de nos confrères.

Le convoi d'une jeune femme arrivait à l'entrée du porche qui précède l'église; le deuil était conduit par l'époux de la défunte, un des membres les plus estimés de la Société de secours mutuels la Fraternelle.

Six hommes portaient le cercueil, sur le magnifique brancard de leur associa-tion. Ce matériel de funérailles a servi plusieurs fois depuis deux ans sans que le desservant ait trouvé dans ses décora-tions le moindre motif pour lui interdire l'entrée de l'église.

Tout-à-coup, le prétendu ministre de Dieu fit un demi-tour, pâle de colère, les yeux desorbités, il se jeta sur le brancard et le repoussant à deux mains, s'adressa en ces termes aux porteurs: « Ça n'ira pas plus loin, je suis le maître dans mon église... placez vite le cercueil là-dessous, ou sinon je m'en vais. »

Quelle tolérance! comme il produit de bienfaisants effets, l'amour qu'ils profes-sent au milieu de leurs autres men-songes pour les petits et pour l'humanité. Ils ont besoin de faire acte de fanatisme même contre une de ces associations de prévoyance mutuelle qui sont parmi les plus louables institutions de notre so-ciété.

Mais vous qui connaissez la parabole de la veuve qui ne donne qu'une obole, rendez-vous compte des motifs qui ont poussé l'oint du Seigneur à se payer une aussi triste célébrité.

Les membres de la Société de Secours, très pauvres pour la plupart, préfèrent, quand meurt l'un d'eux, donner une petite somme à sa veuve plutôt que de gratifier d'une pièce d'argent le prêtre qui, pendant la cérémonie religieuse, leur offre à baiser l'image du Christ. Les dits sociétaires de la Fraternelle sont enterrés en classe pauvre; le curé, ne touchant que vingt-cinq francs (messe comprise), déclare que c'est trop peu. Ne réalisant pas sur ces gens d'assez gros bénéfices, on les outrage. C'est assez bien pratiquer la morale de Jésus-Christ.

Arrondissement de la ROCHE-SUR-YON

La Roche-sur-Yon. — UN ABBE GALABE. — L'abbé Le Bris, Alexandre, 38 ans, et la dame Mangin, 29 ans, dont nous avons signalé l'arrestation à Tarbes, sous inculpation de vol, d'adultère et d'outrage public à pèdure, sont passés à la gare de la Roche-sur-Yon, samedi soir, à 3 h. 18, escortés chacun par deux gendarmes de Saintes, qui les condui-saient à Nantes.

Le vicaire de Sainte-Anne était dans un wagon de seconde classe; il était vêtu en civil; sa barbe, à moitié poussée, le faisait paraître très laid.

Sa complice était dans un autre wagon, avec son petit enfant. M^{me} Mangin se faisait toute petite entre ses gardes du corps, dans son coin de compartiment.

Depuis la Roche-sur-Yon jusqu'à Nantes, dit un de nos confrères, des curieux se pressaient à toutes les stations pour les voir passer; mais c'est surtout à Nantes que la foule était nombreuse.

M^{me} Mangin est une fort jolie femme; quant à l'abbé, ce n'est point Apollon en personne.

L'épouse fugitive, qui avait avec elle son enfant âgé de quatre ans, lui disait samedi, à Saintes: — Tu demanderas pardon à papa pour moi? — Lequel papa? répartit le pauvre bébé.

Et la mère dut préciser: — Papa de Nantes.

— NÉCROLOGIE. — Hier, ont eu lieu, à midi quarante, les obsèques de M. Maurice Naulleau, fils de M. Eugène Naulleau, membre de la Chambre de commerce, enlevé en quelques jours par une péritonite.

M. Maurice Naulleau était bachelier ès-sciences; il préparait les lettres au lycée de Nantes. C'est là qu'il est décédé.

Son corps a été ramené à La Roche-sur-Yon hier par le train qui arrive à midi quarante-sept.

Le cortège qui a conduit le pauvre jeune homme au champ du repos était très nombreux: y avaient pris place beaucoup de notabilités de La Roche et de Luçon où habitait auparavant M. Eugène Naulleau. Sans faire plus de citations, nous dirons que nous avons remarqué la présence de M. Deshayes, maire de Luçon, président du conseil général, et M. S. Guillemé, maire de La Roche, conseiller d'arrondissement.

Un grand nombre de superbes couronnes ornaient le corbillard. D'autres étaient portées, derrière le corps, par de jeunes lycéens, dont une délégation venait immédiatement après la famille. Il faut remarquer que la présence du Ministre à Nantes a empêché plusieurs professeurs de venir assister à la céré-monie funèbre.

Au cimetière, un jeune lycéen a lu quelques mots d'adieu qui ont serré tous les cœurs d'une douloureuse émotion. Puis le papier est tombé comme un hommage fraternel, dans la fosse, sur le cercueil, du regretté enfant.

Nous présentons à la famille si cruel-lement éprouvée, nos meilleurs compli-ments de condoléance.

— CHAMBRE DE DISCIPLINE DES HUISSIERS. — Dans sa réunion du 9 courant, la Chambre de discipline des huissiers de notre arrondissement a formé son bureau ainsi qu'il suit:

Syndic: M. Vinçonneau, huissier à Saint-Fulgent.

Trésorier: M. Pelletier, huissier à La Roche-sur-Yon.

Rapporteur: M. Caillet, huissier à Mareuil.

Secrétaire: M. Drapeau, huissier à La Roche-sur-Yon.

Membre: M. Ollivier, huissier à Chan-tonnay.

Tiffanges. — ACCIDENT DE TRAVAIL. — Le jeune Soulard, Auguste, âgé de 14 ans, employé à la papeterie de MM. Girard frères, eût l'imprudence le 12 courant, de passer par un endroit dangereux, malgré les observations que les sieurs Mandin, Edouard, conducteur de la machine et Gaboriau son aide, lui avaient faites quelques minutes aupara-vant. A un moment donné, pendant que les autres employés, étaient occupés ailleurs, le malheureux garçon se trou-vant seul dans la fosse placée au-dessous du feutre sécheur, pour dégager le cylindre, s'est fait prendre en se retirant par l'endroit défendu. Le rouleau du feutre sécheur a attrapé les morceaux de papier qu'il portait, le bras gauche s'est engagé entre le rouleau et le feutre et sans ses compagnons de travail Nicolas, Mandin et Gaboriau qui arrê-tèrent la machine, le malheureux eût été inévitablement broyé. Le docteur Coué, de Tiffanges, qui lui a donné les premiers soins, constate 4 fractures et une plaie sur toute la longueur du bras. Il a déclaré ne pouvoir se prononcer pour le moment sur les suites de l'accident et craint d'être obligé de recourir à l'amputation.

La Bruffière. — INCENDIE. — Le 13 courant, un incendie dont les causes sont restées inconnues, a complètement dé-truit, au village du Rossignol, un appen-tis, un pressoir, cent fagots de bois, 3 stères de ceps de vigne et divers objets estimés 582 fr. Le propriétaire, Auge-reau François, était assuré.

Les Essarts. — RECTIFICATION. — Dans notre numéro du 12 octobre, en ren-dant compte de la dernière audience de vacation du tribunal, nous avons marqué la condamnation d'un marchand nommé François Loubet.

Nous avons omis d'ajouter que Loubet avait, grâce à ses bons antécédents, obtenu le bénéfice de la loi Bérenger, c'est-à-dire qu'il n'exécutera sa peine que s'il y a récidive; sinon, il n'aura pas de casier judiciaire.

Nous tenons d'autant plus à faire cette rectification que Loubet nous a semblé animé des meilleures intentions pour faire oublier sa faute et en obtenir le pardon définitif, grâce à la bienfaisante loi.

Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

Fontenay-le-Comte. — UN SUICIDE. — Un sieur Dieumegard, peintre, demeu-rant rue Saint-Martin, était, depuis quelques jours, hanté par l'idée du suicide. Des contrariétés éprouvées de-puis peu, dit-on, avaient profondément influé sur son caractère.

Toujours est-il que, jeudi dernier, un de ses neveux, l'étant venu visiter, le trouva, dans une chambre du 1^{er} étage, pendu à un chevron et déjà froid.

Il appela immédiatement à l'aide et coupa la corde. Mais tous les soins furent inutiles.

Dieumegard était âgé de 60 ans.

L'Aiguillon-sur-Mer. — NAUFRAGE. — Le 10 courant, la chaloupe l'Occident, de l'île d'Oleron, s'est jetée à la côte à la pointe de l'Aiguillon (quartier de Marans).

L'équipage composé de trois hommes s'est sauvé.

Mallezais. — NOS COMPATRIOTES. — Par décret en date du 11 octobre 1892, M. Guyonnet, Augustin, de Mallezais, officier d'administration de 2^e classe, commandant la 21^e section d'infirmiers militaires, a été nommé officier d'admini-stration de 1^{re} classe.

— POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Par arrêté en date du 8 octobre, M. Rabalé, receveur des Postes à Saint-Loup-sur-Thouet (Deux-Sèvres), a été nommé à Mallezais.

Moullieron-en-Pareds. — INCENDIE. — Un incendie, assez considérable, auquel on attribue une cause purement acciden-telle a détruit le 13, au bourg de Moullieron-en-Pareds, une maison d'habitation contenant des marchandises, des objets mobiliers et des outils de bourrelier. Les propriétaires

sinistrés, MM. Chevreau, Pierre, grainetier, propriétaire de l'immeuble et Pelletier, Emile, bourrelier, étaient assurés. Les pertes au préjudice de Chevreau sont estimées 25,400 fr. Celles de Pelletier sont de 2,100 fr.

Luçon. — CONCOURS POUR UNE BOURSE AU COLLÈGE COMMUNAL. — A la date du 14 octobre 1892, M. le maire de la ville de Luçon informe les pères de famille qu'il y a actuellement une bourse vacante au Collège communal de la ville.

Cette bourse sera donnée au concours. Ne seront admis à concourir que les enfants dont les parents, dénués de res-sources suffisantes, sont domiciliés à Lu-çon, et qui auront suivi les cours pri-maires des écoles communales.

La durée de cette bourse est de 3 ans. Les enfants admis sont externes surveillés.

Ils suivent gratuitement les cours de l'enseignement moderne.

Les demandes d'admission seront déposées à la Mairie, jusqu'en 30 octobre in-clusivement. — Elles seront accompa-gnées d'un certificat de l'instituteur com-munal dont le candidat aura suivi les classes.

Le concours est fixé au lundi 31 octo-bre, à 8 heures du matin.

— INSPECTION SANITAIRE. — Par arrêté de M. le Maire de la ville de Luçon, en date du 12 de ce mois, M. Fillon (Louis-Clément), vétérinaire diplômé, a été spé-cialement délégué pour procéder concu-rremment avec son collègue M. Gojon, à l'inspection sanitaire des chevaux et bestiaux amenés aux foires et marchés de cette ville et des viandes destinées à la consommation alimentaire.

— Etat-civil du 8 au 14 octobre 1892.

Naissances. — Joudet Jean-Henri-Bap-tiste-Georges rue du Grand-Moulin. — Charrier Angèle-Marie-Alexandrine, rue du Grand-Moulin. — Engerbaud Renée-Hélène, rue des Sables. — Gautron Zélie-Andréan, aux Raillonnières.

Promesses de mariage. — Blanchet Edmond-Benjamin-Pierre, 22 ans, do-mestique et Rotureau Marie-Rose, 18 ans, servante. — Vivier Gustave-Firmin, 23 ans, menuisier et Ruchaud Berthe-Léontine, 25 ans, lingère. — Sarrazin Valère-Xavier-Alexandre, 31 ans, bou-langer et Savinaud Marie-Emélie, 21 ans, sans profession. — Joussemau Pierre-Alexandre-Maurice, 25 ans, cultivateur et Coffineau Marie-Louise, 24 ans, ser-vante.

Mariages. — Chevallier Jean-Pierre-Louis, 25 ans, domestique et Blais Vic-toire-Rose-Delphine, 22 ans, servante. — Moreau Ernest-Louis-Eugène, 26 ans, domestique et Begaudeau Marie-Louise, 23 ans, servante.

Décès. — Nadaud Achille-Georges-Paul, 18 ans 5 mois, typographe, célibai-taire.

Table with 2 columns: Description of operations and Amount. Caisse d'épargne de Luçon, Opérations du 9 octobre 1892. Recu de 24 déposants: 5.982 fr. Par transfert: 0.000 fr. Remboursé à 29 déposants: 24.158 fr. 19 Livrets nouveaux: 6.

Arrondissement des SABLES-D'OLONNE

Les Sables-d'Olonne. — THÉÂTRE GAILLET. — Pendant que nos compatriotes yonnais perdent le chemin du théâtre et obligent les grandes tournées à laisser la Roche-sur-Yon à l'écart, nos voisins les Sablais font la fortune d'un petit théâtre nomade qui s'est établi sur leur place il y a tantôt six ou sept mois, le théâtre Gaillot.

C'est à ce point que nos confrères an-nouçaient pour avant-hier dimanche la réouverture (la réouverture, entendez-vous) du Théâtre Gaillot, avec une revue locale et de fin d'année: Tous les Sables y passeront et la Chaux aussi. Décors nouveaux, mise en scène spéciale, cos-tumes et accessoires particuliers à la pièce... Quatre actes: Les voyageurs pour les Sables, en voiture; — Sur le Remblai, l'arrivée de la sardine; — Fri-cassard au théâtre; — Le progrès aux Sables.

Heureux Sablais!

— LES ACCIDENTS DE MER. — Le canot les Deux-Frères, qui pêchait la crevette à l'entrée du port des Sables-d'Olonne, a sombré. Les deux hommes de son équi-page sont sauvés.

— ARRESTATION. — La gendarmerie des Sables-d'Olonne en tournée le 15 septembre au bourg de Saint-Mathurin a arrêté en flagrant délit de vagabondage, un nommé Bigot, François-Henri, âgé de 34 ans, sans domicile, né à Paris. Bigot n'a pas travaillé depuis 4 ans et a subi onze condamnations pour mendicité.

— LA TRANCHE. — NAUFRAGE. — Le mauvais temps qui règne depuis plusieurs jours a obligé de nombreux caboteurs de chercher un refuge dans la rade Loix. Samedi matin, un brouillard très épais s'étendait sur la mer et sur la côte; lorsqu'il commença à se dissiper, on aperçut de Saint-Martin-de-Ré, un na-vire ayant son pavillon en détresse.

Le torpilleur 118, qui se trouvait dans le port, partit aussitôt, malgré la grosse mer, pour se porter au secours des nau-fragés. Mais il ne put aborder et retourna à l'île de Ré.

Le navire naufragé était dans les bri-sants de la Tranche. C'était la goélette Reville, du Havre, allant de Saint-Nazaire à La Pallice, sur lest; le navire est défoncé; l'équipage a été sauvé et re-cueilli par les habitants de la Tranche.

Noirmoutier. — UN NAUFRAGE. — La mer, depuis quelques jours, est effrayante sur nos côtes de l'Ouest. Jeudi soir, on a trouvé, sur la côte nord de Guernesey, entre autres épaves, une planche portant comme inscription; les Deux-Gamins, nom d'une barque

française, du port de Noirmoutier, que l'on suppose avoir fait naufrage.

Ce bateau, qui avait une cargaison de ciment, était commandé par le capitaine Sigiers et était monté par quatre mate-lois.

On craint que tous n'aient péri. On croit que le bateau a dû toucher en face du port de Poyle, près des rochers appelés Houmet et Carabi.

Saint-Julien-des-Landes. — VOL. — Dans la nuit du 10 au 11, une paire de roues, estimées 15 fr., a été volée dans la cour de Daviot, Edmond, charron à Saint-Julien-des-Landes. Les roues étaient la propriété de la veuve Bougiss, du village de la Barbelinière, commune de La Chapelle-Hermier, qui les avait apportées chez Daviot pour des réparations.

Demande agent principal

Une très ancienne et très riche Com-pagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, demande un agent principal à La Roche-sur-Yon. Cautionnement et excellentes références exigés. S'adresser Hôtel de l'Europe.

477 3.-N.-O.

AVIS Almanach très complet de la Vendée 1893

MM. les Maires, Instituteurs et Fonc-tionnaires sont instamment priés de faire connaître à l'éditeur ALFRED GALIPAUD les rectifications ou omissions qu'ils ren-contraient dans la nomenclature des Foires, Marchés et Assemblées, ou dans toute autre partie de l'Almanach.

REVUE FINANCIÈRE Paris 16 Octobre 1892.

La Bourse a cédé cette semaine à un mou-vement de réaction dont l'effet a été amorti par l'abondance des capitaux. Le 3 0/0 a reculé cependant à 99.25 tandis que le 4 1/2 restait à 106. La Rente Italienne quoique éprouvée par l'influence qui a pesé sur l'ensemble du marché plus de 5 0/0. L'Extérieure est offerte à 84 1/4. a pu conserver le cours de 93. Les Méridionaux sont recherchés à 647 comme valeur rapportant l'action de la Banque de France est cotée 3950 Il paraît douteux que la Chambre puisse reprendre la discussion du renouvellement du privilège pendant la session d'automne. Le Crédit Foncier est bien tenu à 1118. Il est bon de rappeler que l'accroissement des prêts fonciers compense largement la diminution des prêts communaux. La Banque de Paris est en ferme tendance à 685. Cette société s'est rendue acquéreur d'un stock important d'obli-gations Beyrouth-Damas-Hauran qui se né-gocient en Bourse avec beaucoup de faveur. Outre de sérieuses garanties ces titres se re-commandent par un revenu annuel de 45 fr. et leur prime de remboursement à 500 francs. La Société Générale conserve son cours de 480. Son bilan au 30 septembre indique une situation très prospère qui se résume en une augmentation de 320,000 fr. de bénéfices pen-dant ce mois. Le Crédit Lyonnais ne s'écarte guère du cours rond de 800 qui devra être regagné à la première éclaircie. L'action Chalets de Commodity est en pro-grès à 692 50. Les communications du conseil d'administration sur la situation de l'entre-prise sont de nature à activer encore le mar-ché de ces titres. L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité s'inscrit à l'annexe de la cote officielle au prix de 225 ex-coupon de 7 50. L'obligation Jaffa à Jérusalem est recherchée aux environs de 400 à cause de son revenu de 25 fr. et des chances de plus-value qu'on s'accorde à lui recon-naître. L'action du Warf de Kotonou est demandée à 565 et le bon de Délégation à 275. Les Chemins Economiques valent 432.

Informations financières. — Les capi-talistes lyonnais mis en méfiance sur l'avenir de la Compagnie Electra ont envoyé un dé-légué visiter la mine; les résultats de cette visite ont prouvé combien étaient sérieuses les assertions des promoteurs de l'affaire.

AVIS

L'adjudication des fourrages qui a eu lieu le 12 courant pour les brigades de gendarmerie de la section de La Roche-sur-Yon, n'ayant donné aucun résultat pour la brigade de Belleville, il sera procédé le Samedi 22 courant, à midi, à une nouvelle adjudication aux clauses et conditions de la première, mais pour la brigade de Belleville seulement.

Achat de lard salé pour l'armée

Le Samedi 29 octobre 1892, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la mairie de Nantes à l'adjudication pu-blique sur soumissions cachetées d'une fourniture de lard salé de fabrication française à livrer à la gare la plus rap-prochée de l'usine de fabrication.

Pour tous autres renseignements voir les affiches et le cahier des charges dans les sous-intendances de la Roche-sur-Yon, Nantes, Rennes, Tours, Lyon, Bourges, Limoges, Marseille et Bor-deaux.

1-1 - 482.

Œuvre des mères de familles

Le public est prévenu qu'une confec-tion de vêtements pour femmes et enfants, se tient chez M^{me} Garéres, rue du Com-merce 13, au premier, et les jours de marchés sur la place.

PILULES SUISSES

Exigez le timbre de l'Etat Médé- vous des contrefaçons!

H.-156 37-51

Le Rédacteur-Gérant: HENRY CORMEAU

La Roche-s-Yon, imp. ALFRED GALIPAUD

BULLETIN COMMERCIAL

CEREALES

LA ROCHE-SUR-YON

Table of grain prices for La Roche-sur-Yon, including wheat, rye, and barley.

LUÇON.

Table of grain prices for Lucçon, including wheat and rye.

Fontenay et Sainte-Hermine

Table of grain prices for Fontenay et Sainte-Hermine.

CHALLANS.

Table of grain prices for Challans.

MARANS.

Table of grain prices for Marans.

LES SABLES.

Table of grain prices for Les Sables-d'Olonne.

NANTES.

Textual report on the grain market in Nantes.

Fontenay et Sainte-Hermine

Textual report on the grain market in Fontenay et Sainte-Hermine.

MARANS.

Textual report on the grain market in Marans.

PARIS.

Textual report on the grain market in Paris.

FARINES Douze-Markes

Textual report on flour prices (Farines Douze-Markes).

BLE.

Textual report on wheat prices (BLE).

SEIGLE.

Textual report on rye prices (SEIGLE).

AVOINE.

Textual report on oat prices (AVOINE).

GRAINES.

Textual report on seed prices (GRAINES).

225 litres, en fûts usagés.

Textual report on wine prices in 225-liter barrels.

BOEUF.

Textual report on beef prices (BOEUF).

MOUTON.

Textual report on mutton prices (MOUTON).

CHOLET.

Textual report on the market in Cholet.

LA VILLETTE.

Textual report on the market in La Villette.

BOEUF.

Textual report on beef prices (BOEUF).

MOUTON.

Textual report on mutton prices (MOUTON).

MARCHÉ DE LA PLACE TALENNAIS.

Textual report on the market at Place Talennais.

BOEUF.

Textual report on beef prices (BOEUF).

MOUTON.

Textual report on mutton prices (MOUTON).

CHOLET.

Textual report on the market in Cholet.

BOEUF.

Textual report on beef prices (BOEUF).

MOUTON.

Textual report on mutton prices (MOUTON).

MARCHÉ DE LA PLACE TALENNAIS.

Textual report on the market at Place Talennais.

BOEUF.

Textual report on beef prices (BOEUF).

MOUTON.

Textual report on mutton prices (MOUTON).

CHOLET.

Textual report on the market in Cholet.

On cote au demi-kilo

Textual report on prices per half-kilo.

PORCS.

Textual report on pig prices (PORCS).

LES AFFAIRES.

Textual report on general market affairs.

MAISON AVEC JARDIN.

Textual report on houses with gardens.

UNE JEUNE FILLE.

Textual report on a young girl.

TH. LEBLANC.

Textual report on Th. Leblanc.

AU LIVRE DE COMMERCE.

Textual report on the book of commerce.

F. ROCHER.

Textual report on F. Rocher.

LES ANNONCES SONT REÇUES CHEZ M. ALFRED GALIPUD, 2, PLACE DE LA PRÉFECTURE

Imprimeur du LIBÉRAL et du BULLETIN DE LA VENDEE ET LES ABONNEMENTS AU BUREAU DU JOURNAL, 7, RUE HAXO, A LA ROCHE-SUR-YON

TABLEAU DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 1er JUILLET 1892

Large table showing train schedules for various routes including La Roche-sur-Yon, Fontenay, Nantes, Paris, and other regional stations.

Certifié par le Gérant soussigné, Certifié par l'imprimeur soussigné, Vu par le Maire de la Roche-sur-Yon pour la légalisation des signatures ci-contre.